

Editorial

*L*e secret

Être médecin, nous met en posture d'être du côté de l'autre et de sa souffrance.

Être médecin nous oblige au respect de l'homme.

Être médecin nous donne obligation d'attendre autrui, de l'accueillir, et d'entendre sa souffrance.

Voici résumée la préface du dernier code de déontologie écrite par Paul RICOEUR :

la médecine est la seule pratique professionnelle, qui a pour enjeu la santé mentale et physique. La médecine est basée sur une relation sociale pour laquelle **la souffrance** est la mobilisation fondamentale avec **l'espoir d'être aidé**.

Le fondement éthique de cette rencontre est le pacte de confidentialité basé sur la confiance. Mais au départ, ce pacte est dissymétrique. Pour combler ce fossé et rendre la relation égale, chacun fera une série de démarches, le patient portera au langage sa souffrance, le médecin admettra le patient dans sa clientèle. On aboutit à un pacte d'alliance contre un ennemi commun : la souffrance. C'est la promesse tacite de remplir chacun son engagement. Ce pacte est fragile. Il nécessite l'élaboration de règles généralisables à la faveur de l'enseignement et de la pratique.

P. Ricoeur identifie trois préceptes :

- -le caractère singulier et de la situation et du patient.
- -l'individualité, l'intégrité de la personne,
- -l'insubstituabilité et l'indivisibilité de la personne. C'est l'idée réflexive de l'estime de soi, c'est-à-dire le caractère unilatéral du respect, la reconnaissance de sa propre valeur par le sujet lui même. Cela évite la situation de dépendance.

Le pacte de confiance est porté au rang de normes et cela le rend universel, **il lie tout médecin à tout patient**. Cette norme universelle **revêt la forme d'un interdit :celui de rompre le secret médical** .

Il est sûr que, selon le cadre dans lequel nous exerçons notre métier, la chose n'est pas si facile que cela à tenir.

C'est peut-être la conséquence d'un trop grand isolement et le manque d'habitude de confrontation des pratiques entre pairs ?

La question par exemple des AT et MP, qui atteignent l'homme dans son corps, à son corps défendant, mais au vu et au su de tous, pas question de secret. La loi même donne obligation à déclaration.

Mais le vécu subjectif, la blessure morale, le sentiment d'injustice ressenti, eux sont secrets.

Combien de salariés s'assurent avant de parler, voire disent en fin de consultation : « Je vous ai dit tout ça parce-que je peux vous faire confiance, vous ne direz rien », sous-entendant « vous êtes lié au secret ».

D'où l'hypocrisie de la fiche d'aptitude.

Donc, comment tenir les deux questions à la fois, celle du secret et celle de la dénonciation des effets délétères du travail sur la santé ?

Probablement en supprimant en bonne et due forme la fiche d'aptitude et l'ambiguïté qui la fonde et la caractérise et en renforçant l'action sur le terrain, pour mieux agir sur le travail.

Mais sommes-nous seuls légitimes pour intervenir ? Bien sûr que non ! Alors comment imaginer une action plurielle ? Avec quels partenaires ?. Avec quel type de coordination ? Avec quelle forme d'indépendance pour tous ?.

Quelles formes d'actions ?

Il faudrait aussi permettre aux salariés de retrouver une vraie légitimité pour s'emparer des questions d'hygiène, de sécurité et de conditions de travail dans leurs entreprises ; et un vrai pouvoir de pression.

Sortir les questions de santé au travail des griffes des employeur tout en laissant ces derniers responsables de l'altération de la santé de leurs salariés du fait des conditions dans lesquelles ils les font travailler.

Josiane Crémon